



**Mémoire déposé dans le cadre de la  
Commission indépendantes sur les caribous forestiers et montagnards**

**Zecs Québec (au nom du Réseau Zec)**

**Mai 2022**

## **Préambule :**

Les Zones d'Exploitation Contrôlée (Zec) sont des territoires de chasse, de pêche et de plein air que l'on retrouve au Québec. Elles sont généralement situées sur les terres de l'État puis administrées par des organismes à but non-lucratif (OBNL). Elles sont chargées de l'aménagement, de l'exploitation et la conservation de la faune, en plus de faciliter l'accès aux territoires pour les usagers. Le Réseau Zec est composé 63 zecs gérées par 62 corporations, 11 regroupements régionaux de gestionnaires de zecs qui sont regroupés dans une Fédération provinciale, Zecs Québec ou la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ). Tous ces intervenants sont soucieux d'une saine gestion de la faune sur un territoire couvrant près de 48 000 km<sup>2</sup>. Les zecs forment aussi le seul réseau de gestionnaires fauniques à investir la totalité de ses bénéfices d'exploitation dans la conservation et la mise en valeur de la faune.

Le Réseau Zec est gouverné selon une structure horizontale, c'est-à-dire que chaque zec ou regroupement régional dispose d'une pleine et entière autonomie dans la gestion de ses opérations. Chaque zec constitue donc une entreprise indépendante. Zecs Québec n'a aucune autorité sur les zecs. Elle conseille et apporte plutôt un soutien technique alors que les décisions appartiennent aux gestionnaires de zecs.

Zecs Québec est un organisme à but non lucratif au même titre que les 62 organismes gestionnaires de zecs qu'il regroupe. Il est le seul et unique porte-parole officiel nommé par le gouvernement, et entériné par l'assemblée générale de la Fédération, pour représenter les zecs de chasse, de pêche et d'activités de plein air.

## **Importance du Réseau ZEC**

Avec ses 48 000 km<sup>2</sup>, les zecs forment non seulement le plus grand réseau faunique, mais aussi le plus fréquenté. Au cours des dernières années, l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, Mitacs, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les 63 zecs de chasse et pêche et Zecs Québec ont collaboré à une étude sur la valeur économique du Réseau Zec. Cette étude est disponible sur le site internet du Réseau Zec dans la section *Publications* (<https://reseauzec.com/publications/>). Cette valeur s'inspire des trois aspects du développement durable :

- L'intégrité de l'environnement

- L'équité sociale
- L'efficacité économique

Les résultats de l'étude démontrent que les utilisateurs de zec génèrent d'importantes retombées économiques à la grandeur de la province, dont 35 millions \$ en 2017. De plus, les sols et les forêts des zecs contribuent non seulement à la biodiversité, mais également à la préservation d'une planète en santé et à une réduction des gaz à effets de serre. Cette étude révèle que la valeur écosystémique des produits forestiers ligneux gérés par le MFFP sur les territoires des zecs est estimée à 10,8M\$/an comparativement à 17,8 M\$/an pour les activités récréotouristiques (chasse, pêche et plein-air) gérées par les zecs. De surcroît, cette étude démontre qu'au-delà de ce service, le Réseau Zec contribue grandement à la société québécoise en permettant la valorisation des vastes milieux naturels qui le constitue.

## **Recommandations du Réseau Zec**

Le caribou forestier est un mammifère d'intérêt, symbolique et protégé dont les différentes populations fréquentent plusieurs territoires administrés par les zecs. Le plan de rétablissement du caribou forestier ainsi que celui de la population montagnarde se doivent d'être dûment appliqués et reconduits. Un des objectifs décrits dans ce plan vise la conservation d'habitats propices. À cet égard, plusieurs zecs sont touchées par les scénarios émis par le MFFP dans le cadre de la commission indépendante. Le premier scénario sans impact additionnel expose une situation où l'on abandonne tout simplement la protection du caribou. Le second met de l'avant un scénario consultatif révisé et hypothétique qui ne prend pas en compte les réalités du territoire ainsi que les intervenants en place. Le MFFP doit favoriser la collaboration et l'implication des zecs qui sont ciblées par les zones d'habitats en restauration (ZHR) ou encore les zones de connectivité. De plus, certains de nos organismes affirment qu'il existe des mentions d'observation de caribous forestiers et d'habitats dans certaines zecs où aucune protection n'est prévue. Ces affirmations sont confirmées par les rapports d'inventaires du MFFP de 2004, 2012 et 2020 au Saguenay-Lac-Saint-Jean (près de la zec Rivière-aux-Rats, zec Onatchiway, zec Martin-Valin, zec Des Passes et zec Labrieville). Une des initiatives pour favoriser la préservation des habitats du caribou est le démantèlement et le reboisement des chemins forestiers. À ce niveau, les impacts négatifs environnementaux et sociaux des chemins forestiers abandonnés après les coupes sont largement méconnus et préoccupent notre Réseau. Bien que ceux-ci permettent l'accessibilité au territoire,

l'entretien de ces chemins sur les territoires de Zec est souvent minime en fonction des moyens que les zecs disposent pour accomplir cette tâche colossale.

Le Réseau Zec est en accord avec les spécialistes du caribou au Québec pour affirmer que la restauration progressive de l'habitat est essentielle pour le rétablissement des caribous forestiers et montagnards. Depuis la mise en place du nouveau régime forestier, en 2013, nos membres ont investi beaucoup de temps et d'énergie à travailler à travers les instances et les processus mis en place pour assurer la prise en compte de leurs attentes et faire reconnaître les besoins spécifiques de nos secteurs respectifs. Le dossier du caribou en est un bel exemple. Quelle place cette espèce a-t-elle dans cette gestion intégrée? Entre autres, la protection des massifs forestiers et la connectivité de ces milieux sont mainte fois évoquées par les organismes gestionnaires de Zec lors des consultations d'harmonisation forestière, sans pour autant qu'elles soient intégrées aux plans d'aménagement forestier.

Nous nous adressons à vous en tant que Fédération faunique qui regroupe des organismes impliqués dans la mise en valeur du territoire. Nous souhaitons que le MFFP écoute davantage les scientifiques dans la protection des caribous forestiers et montagnards en modifiant l'aménagement actuel des forêts. Nous pouvons et devons, tous ensemble, faire mieux pour réaliser pleinement et véritablement la protection du caribou dans une gestion intégrée des ressources et du territoire.

C'est précisément pourquoi nous demandons :

- Des changements au mode de gestion de nos forêts qui n'est pas basée que sur une vision où c'est la valeur de la matière ligneuse qui a préséance sur tout.
- Que le MFFP collabore davantage avec les zecs pour la protection du caribou forestier et montagnard.
- Plus de considération des différents acteurs du milieu faunique et de leur importante contribution afin d'assurer une réelle prise en compte des besoins dans la planification des opérations forestières.
- À donner préséance aux utilisateurs du territoire et aux activités encadrées par les zecs (chasse, pêche, plein air, villégiature).

Nous souhaitons que la commission apporte ses conclusions rapidement et surtout, mettre l'accent sur la prise de considération des intervenants du milieu faunique (le deuxième F du MFFP). Pour ajouter à la citation de Monsieur Serge Couturier : « *Préserver et restaurer au plus vite l'habitat propice au caribou serait donc un choix [social], écologique et économique payant* ».

## Annexe : témoignages de cinq zecs concernées

### Zec Labrieville

Beaupré, 16 mai 2022

Objet : Commission indépendante sur le caribou forestier et montagnard

Bonjour,

Voici, en résumé, la position de la Zec de Labrieville concernant la situation du caribou forestier sur le secteur Pipmuacan, Côte-Nord, à partir des deux options qui sont sur la table, soient :

A- Scénario consultatif révisé, comprenant des zones de protection (ZHR)

B- Scénario sans impact forestier additionnel : élimination de la ZHR Pipmuacan

D'entrée de jeu, le conseil d'administration de la Zec de Labrieville est favorable à tout scénario qui préconise la protection du caribou forestier sur la Côte-Nord, et plus particulièrement dans le secteur du réservoir Pipmuacan, **dans la mesure où ces scénarios ne compromettent pas les activités reliées à la chasse, à la pêche et à la villégiature sur le territoire.** D'ailleurs, il va de soi que ce ne sont pas les activités reliées à la faune et à la villégiature qui ont contribué au déclin de la horde de caribous forestiers dans la région.

Dans le contexte actuel, nous sommes cependant perplexes quant à l'efficacité de mesures de protection, la situation de survie de l'animal étant à l'état critique. Les dommages causés à son environnement, notamment dans le secteur sud-est du réservoir Pipmuacan, au cours des dernières années, nous portent à croire que la situation est quelque peu désespérée, à moins d'un coup de barre rapide et significatif des différents paliers de gouvernement.

Citons, au passage, le feu de forêt qui a dévasté plus de 30% du territoire de notre zec en 2018, les travaux d'Hydro-Québec pour la construction de la méga-ligne Micoua-Saguenay et, surtout l'exploitation forestière par la compagnie Boisaco qui œuvre dans le secteur depuis plusieurs années déjà. Il suffit de se promener sur les différents chemins d'accès de la zec pour constater les dommages causés à la forêt et la désolation à la vue de ces zones dévastées.

Difficile de s'imaginer que le caribou forestier puisse continuer d'y survivre encore longtemps dans un environnement où les coupes forestières se poursuivent et où la nourriture se fait de plus en plus rare. De plus, avec les perturbations mentionnées précédemment, nous constatons une augmentation significative du nombre d'originaux sur le territoire ainsi que des prédateurs, notamment le loup et l'ours noir.

Tout en étant conscient que la forêt représente un apport vital à l'économie de certaines régions comme la Côte-Nord et que l'exploitation forestière est là pour rester, le Québec se retrouve à la croisée des chemins dans ce dossier : le discours doit être cohérent. On ne peut à la fois protéger l'animal et poursuivre l'exploitation forestière telle qu'elle se fait actuellement. Nous partageons l'opinion de certains experts à l'effet que l'établissement d'une zone de protection du caribou aurait certains effets sur les emplois générés par l'exploitation forestière, mais que les impacts seraient, somme toute, assez mineurs et ne mettraient pas l'économie régionale en péril.

Si nous voulons réellement protéger les « hordes » de caribous forestiers, il faut prendre rapidement des mesures énergiques quant à l'exploitation forestière et, le cas échéant, minière. Si Québec tergiverse pendant cinq ans avant d'appliquer des mesures efficaces pour la protection du caribou forestier, c'est le scénario du pire qui va s'appliquer de soi, soit celui sans impact additionnel. Actuellement, on ne peut affirmer que nous percevons une réelle volonté gouvernementale de protéger le caribou forestier, du moins au niveau provincial !

Il y a un sentiment très répandu au sein des gens qui œuvrent au niveau de la faune et de la villégiature à l'effet que le gouvernement du Québec démontre peu de considération pour leurs préoccupations. Les revendications des différents organismes concernés pour protéger la faune ne font tout simplement pas le poids face à celles de l'industrie forestière et, ce, depuis longtemps.

Nous sommes donc favorables à l'établissement d'une zone de protection pour le caribou forestier afin d'améliorer les chances de survie de l'animal ; cette zone devrait se situer dans les limites déjà déterminées dans le scénario consultatif révisé. Le caribou forestier est une espèce grandement menacée. Cet animal emblématique fait partie de la culture des Innus, notamment ceux de Pessamit. Nous devons tenir compte de cette réalité et des demandes de la communauté innue de Pessamit de travailler à la survie de cette espèce.

**Tel que mentionné précédemment, nous sommes favorables à l'établissement d'une zone de protection dans la mesure où les membres de notre organisation, les propriétaires de chalet et tous les autres usagers pourront continuer de fréquenter notre territoire et pratiquer leurs activités de loisirs sans embûche ni limitation d'accès.** Nous sommes conscients que l'établissement d'une zone de protection pourrait freiner d'éventuels projets d'expansion et de développement de notre zec, mais nos ambitions en ce sens sont actuellement assez modestes.

En conclusion, Il est évident que la plus grande menace à la survie du caribou forestier est la destruction de son environnement, notamment par l'exploitation forestière abusive. À notre avis, le scénario du « Laisser faire » conduira à brève échéance à la disparition du troupeau du Pipmuacan.

Laurier Goulet, président  
Pour le conseil d'administration  
Zec de Labrieville  
514-778-7792

## **Zec Des Passes**

Le caribou fréquente à l'occasion le territoire de la zec. Depuis plusieurs années, les membres et le personnel de la Zec des Passes recueillent les données d'observation de cette espèce menacée. La zec des Passes a à cœur la protection des espèces fauniques ainsi que de leurs habitats. À cet égard, la zec espère obtenir l'aide des différents paliers de gouvernement pour la protection des massifs de forêts résiduels sur son territoire. L'administration de la Zec des Passes est grandement préoccupée par la volonté du MFFP d'autoriser la récolte des seuls secteurs résiduels de forêt mature qui pourraient être favorables au maintien de la population de caribou présente. Le caribou a une valeur symbolique pour la zec et aucune attention n'y est portée sur le territoire de la zec. La zec des Passes n'est pas en opposition avec l'industrie forestière, mais que cette pratique soit réalisée de manière plus harmonieuse avec les intervenants du milieu et la faune en place.

**SACERF DES PASSES INC.**  
875, ave Du Pont nord  
Alma (Québec) G8B 7B6  
Tél. : (418) 668-3136



Alma, le 4 mai 2022

**Objet:** Résolution pour la protection des massifs forestiers des secteurs Black et Lemoine.

Relativement au sujet mentionné en titre, vous trouverez ci-joint l'extrait des minutes de la réunion du Conseil d'administration de Sacerf des Passes Inc., tenue au siège social de la corporation le lundi 18 avril 2022, à 18h30 heures.

**CA-2261-2022 : Protection des massifs forestiers des secteurs Black et Lemoine**

Il est proposé par Jean-Luc Doumont appuyé par Steves Simard et résolu par le conseil d'administration de la Zec des Passes de demander au MFFP et MELCC de prendre rapidement les mesures nécessaires pour assurer la protection des massifs forestiers des secteurs Black et Lemoine (carte en pièce jointe) de la Zec des Passes en interdisant toutes interventions forestières ou perturbations majeures de l'écosystème pouvant menacer la survie du caribou forestier.

Accepté à l'unanimité.



Donald Pilote, président

### **Zec Cap-Chat**

La zec Cap-Chat mentionne quelques observations de caribous montagnards sur son territoire dans les dernières années. Actuellement, la zec offre un habitat très peu intéressant pour le caribou, car la zec se compose principalement de jeunes forêts. Peu importe les aboutissants du dossier des caribous forestiers et montagnards, la zec souhaiterait donner préséance à l'accessibilité du territoire et donc, aux utilisateurs. Une des recommandations fournies pour le rétablissement du caribou est le reboisement des chemins. Ceci devrait se faire en collaboration avec la zec afin de cibler des secteurs clés pour l'habitat du caribou et dans l'intérêt de tous les intervenants du milieu.

### **Zec Des Martres**

La zec des Martres exprime des inquiétudes par rapport au prélèvement de lichen sur son territoire ainsi qu'à la pérennité de l'enclos établi à proximité de la zec. Par sa position géographique, la zec des Martres est située à un endroit que fréquentait la population de caribou forestier de Charlevoix. Le scénario consultatif révisé touche une grande portion de la zec (+50 %) incluant des massifs de protection à long terme. Par conséquent, la zec demande donc d'obtenir préséance sur le territoire qu'elle administre.

### **Zec Matimek**

Le scénario consultatif révisé englobe la portion nord de la zec. Ce secteur représente 70 % des revenus de la zec. Actuellement, la zec développe le récréotourisme et met en valeur les plans d'eau de ce secteur. La zec demande donc d'obtenir préséance sur le territoire qu'elle administre et surtout, d'être consulté afin de collaborer pour tout dossier qui implique la zec.